

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Mardi 16 septembre 2025

20h00 – 21h05

Visioconférence

Membres présents :

OREGGIA Gérard (Président – Sporting Club Marseille)
BERTOLINO Patricia (Secrétaire Générale – Sardines Triathlon)
DELFOUR Marie Laure (Vice-Présidente - Mistral Triath Club Orange)
GIANNINI Véronique (Vice-Présidente – Stade Laurentin Triathlon)
AGOSTINELLI Erik (Membre - Sud Raid Triathlon Sport Nature)
BILLAL Adeline (Membre – Digne Les Bains Triathlon)
LEFEBVRE Nathalie (Membre – Embrun Triathlon Club)
OREGGIA Isabelle (Membre – Sporting Club Marseille)
PETRICOLA Damien (Membre – Hyères Triathlon)
QUILL MEHDI (Membre – Toulon Var Triathlon)

Membre excusés :

RUELLE Mireille (Trésorière – Antibes Triathlon)
PELLISSIER Hervé (Vice-Président – Sardines Triathlon)
CARILLO Maxime (Membre – Marignane Triathlon)

Invités :

LEJEUNE Etienne (Président – Comité Départemental 06)
PAOLI Vincent (Directeur Général – LIGUE)

Avec la présence de dix membres sur treize, le quorum est déclaré atteint, permettant ainsi la tenue valide du conseil d'administration.

Patricia BERTOLINO, secrétaire générale de la Ligue Provence-Alpes - Côte d'Azur de Triathlon (LIGUE), ouvre officiellement la séance. Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence.

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

- 1. Point financier au 31 août 2025**
- 2. État d'avancement des procédures VSD / LOCAM**
- 3. Point ressources humaines**
- 4. Point sur l'audit financier de la LIGUE**
- 5. Questions diverses**

1. Point financier au 31 août 2025

Au cours des mois de juillet et août 2025, la LIGUE a poursuivi sa gestion budgétaire, marquée par plusieurs dépenses et recettes significatives, en plus des charges récurrentes de fonctionnement.

Dépenses

- FFTRI : un montant de plus de 80 000 € a été réglé à la FFTRI. À ce jour, il reste 72 343,82 € à acquitter au titre des licences et affiliations, sur un montant global de 342 248,16 €.
- Arbitrage : règlement des forfaits d'arbitrage pour les arbitres hors ligue mobilisés sur les épreuves IRONMAN.
- Grands organisateurs : paiement de la facture liée à la convention avec le Triathlon d'Embrun.
- Stages, formations et compétitions :
 - Frais liés au stage de fin août à Sainte-Tulle (04) et à Fréjus (83),
 - Règlement des dépenses pour l'hébergement lors des Championnats de France des Ligues Régionales,
 - Règlement des factures relatives à la mise en place des jurys pour les formations fédérales BF2 et BF3.

Recettes

- Encaissement des pass compétition liés aux épreuves du mois de juin,
- Encaissement du solde de la subvention de la Région pour l'année 2024,
- Encaissement des inscriptions au stage de fin août.

Trésorerie et gestion bancaire

Comme annoncé précédemment, le Président et le Directeur Général ont ouvert en août un nouveau compte bancaire au LCL, ce qui facilite considérablement la gestion quotidienne des finances. L'ancien compte à la BNP restera toutefois actif jusqu'au 31 décembre 2025, afin d'assurer une transition fluide.

2. État d'avancement des procédures VSD / LOCAM

Patricia BERTOLINO a rappelé aux membres du CA l'historique des procédures en cours avec VSD / LOCAM.

À la suite du dernier CA et après l'avis rendu par Sabina SOUIOUNOV, responsable juridique de la FFTRI, il a été recommandé de procéder au règlement des factures concernées.

Les membres du Conseil d'Administration ont validé à l'unanimité le paiement, dans les plus brefs délais, des deux factures suivantes :

- Une facture d'un montant de 16 619,43 €,
- Une facture d'un montant de 3 543,00 €.

Une fois les deux facturés payées, le montant de la provision sera de = - 34 391,87€

Par ailleurs, Vincent PAOLI a rappelé aux administrateurs l'état financier au 31 décembre 2024, en lien avec les frais déjà engagés dans le cadre de cette procédure.

2018	Frais d'actes et contentieux	548,00 €
	Honoraires d'avocats	3 696,63 €
	Honoraires d'avocats	14 831,52 €
	Frais de transport	470,66 €
2019	Frais de déplacement	519,35 €
	Honoraires d'avocats	2 747,25 €
	Reversement club CA	33 174,43 €
	Honoraires d'avocats	500,00 €
	Honoraires d'avocats	4 800,00 €
2020	Reversement club CA	260,89 €
	Honoraires d'avocats	1 827,95 €
2024	Honoraires d'avocats	6 360,00 €
	Honoraires d'avocats	5 088,00 €
	Honoraires d'avocats	5 453,00 €
	Honoraires d'avocats	3 543,00 €
		83 820,68 €

Provisions Fusion	69 591,24€
-------------------	------------

Provision 31/12/2018	50 044,43€
----------------------	------------

Provision 31/12/2019	8 303,40€
----------------------	-----------

Provision 31/12/2020	6 214,56€
----------------------	-----------

Provision 31/12/2024	(14 229,44) €
----------------------	---------------

3. Point ressources humaines

Patricia BERTOLINO adresse ses sincères remerciements à Martin MOUANIS, qui a accompli avec engagement et professionnalisme deux années au sein de la LIGUE dans le cadre de son contrat d'apprentissage. Son parcours s'est achevé le vendredi 12 septembre 2025. L'ensemble de l'équipe tient à saluer son investissement, sa disponibilité et la qualité de son travail, et lui souhaite pleine réussite dans la suite de son parcours professionnel.

4. Point sur l'audit financier de la LIGUE

À la suite des entretiens menés avec Monsieur Éric JOINVILLE et Madame Mireille RUELLE, le cabinet mandaté ACCORD SPORT s'est rendu dans les locaux de la LIGUE le mercredi 10 septembre 2025 afin de rencontrer le Président Gérard OREGGIA ainsi que le Directeur général. Ces entretiens ont été suivis, l'après-midi, d'une phase d'analyse et d'étude approfondie des éléments recueillis. À l'issue de cette journée de travail, le cabinet a adressé, le 11 septembre, un courrier électronique demandant à Vincent PAOLI de transmettre des documents complémentaires nécessaires à la poursuite de la mission.

5. Questions diverses

Patricia BERTOLINO informe les membres du Conseil d'Administration que la LIGUE a été sollicitée par le club de l'US PALAISEAU TRIATHLON (Île-de-France), pour une demande de soutien pour l'organisation, en 2026, d'une étape du Grand Prix D1 de Duathlon sur la commune de Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes – 05).

En raison de l'absence de Gérard OREGGIA du lundi 6 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus, une délégation de pouvoir et de signature est officiellement confiée à Patricia BERTOLINO,

Secrétaire générale de la LIGUE, afin d'assurer la continuité administrative et décisionnelle durant cette période.

Il a également été évoqué la possibilité d'un rapprochement entre la pratique « Raids » et la Commission d'Arbitrage. À ce titre, le président de la Commission Raids, Erik AGOSTINELLI, souhaite qu'un arbitre soit présent lors du championnat régional de Raid, prévu le 1er novembre prochain.

Ce point, déjà abordé au sein de la Commission Régionale d'Arbitrage, sera inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine réunion du mois d'octobre. L'objectif sera de définir précisément les modalités de mise en place de cette collaboration et d'en clarifier le cadre opérationnel.

À l'issue de la manifestation, un bilan sera réalisé afin d'identifier les éventuels ajustements nécessaires. Ce retour d'expérience permettra d'envisager, si cela s'avère pertinent et bénéfique, un rapprochement plus structuré et durable entre les deux commissions au cours de la saison 2026.

À la suite de l'invitation adressée par la FFTRI à l'occasion des séminaires nationaux consacrés à la Mixité, au Paratriathlon, aux Raids et à la Santé, qui se tiendront le 29 novembre prochain, plusieurs représentants de la LIGUE prendront part aux travaux.

- Mixité : Marie-Laure DELFOUR, Présidente de la commission RSO,
- Paratriathlon : Adeline BILLAL, Présidente de la commission Paratriathlon, et Henry DU FOUSSAT DE BORGERON, membre de la même commission,
- Raids : Erik AGOSTINELLI, Président de la commission Raids,
- Santé : Barbara VARIN, membre de la commission RSO.

Concernant les modalités pratiques :

- Les frais de déplacement seront pris en charge par la LIGUE,
- Tandis que les frais d'hébergement et de restauration seront assumés par la FFTRI.

À la suite du courriel reçu le 1er août 2025 de la part de Monsieur Éric JOINVILLE, par lequel il annonce sa démission du Conseil d'Administration de la LIGUE, et conformément aux dispositions prévues par les statuts de la Ligue (article 2.3.6), il est acté qu'Emeric PIERRETON, suppléant lors de l'élection organisée en mars 2025, intègre officiellement, à compter de ce jour, le CA de la LIGUE.

Étienne LEJEUNE, Président du Comité Départemental 06, a interrogé la LIGUE au sujet du versement des 2 € par licencié pour son département. La Commission Administrative, réunie le vendredi 4 juillet 2025, a examiné ce point et a rendu ses décisions en conséquence.

- Fiche Action n°1 – "*Challenge Départemental du 06 Jeunes sur 3 Disciplines*" : Cette action a été jugée éligible au financement. Toutefois, la commission souhaite obtenir des précisions complémentaires : s'agit-il d'un challenge se déroulant sur plusieurs épreuves cumulées ou de titres distincts de champions départementaux attribués pour chaque discipline ?
- Fiche Action n°2 – "*Partenariat du Triathlon des Écoliers*" : Cette action a été considérée non éligible au financement. En effet, au vu des éléments fournis, la commission n'a pas pu identifier clairement l'implication directe du comité départemental dans cette manifestation, qui semble être portée principalement par une autre structure, en l'occurrence Antibes Triathlon.
- Fiche Action n°3 – "*Acquisition d'un barnum avec logo CD06*" : Cette action est éligible au financement. Elle répond aux critères attendus en matière de visibilité et d'équipement pour le comité.

Étienne LEJEUNE a souhaité obtenir des précisions concernant les prévisions liées à la non-éligibilité de la fiche action n°2. Après analyse de ce document, le Président de la LIGUE a indiqué que la fiche présentait plusieurs insuffisances notables :

- absence de description précise de l'action envisagée,
- absence de lien clairement établi entre le Comité Départemental 06 et le club d'Antibes Triathlon.

Ces manquements ne permettent donc pas, en l'état, de valider l'éligibilité de la fiche. Des échanges complémentaires pourront être envisagés afin d'apporter les clarifications nécessaires et d'évaluer les ajustements possibles pour une meilleure conformité aux critères requis.

La séance est levée à 21h05. Le prochain conseil d'administration est fixé au cours du mois de décembre (6 décembre – en physique au Novotel d'Aix-en-Provence). Le présent procès-verbal est dressé et envoyé à l'ensemble des membres et des structures affiliés.

Gérard OREGGIA – Président

A handwritten signature in black ink on a white background. The signature is stylized, starting with a long horizontal stroke that curves upwards and then downwards, followed by several loops and a final vertical stroke.

Patricia BERTOLINO – Secrétaire générale

A handwritten signature in black ink on a white background. The signature is highly stylized, featuring a large, bold, circular loop that is crossed by a horizontal line, followed by several smaller loops and a final vertical stroke.